

COMMUNE
D'AULNOIS SOUS LAON

LIVRET
D'INFORMATIONS
CANTINE GARDERIE

AULNOIS-BESNY-CHAMBRY

Année scolaire 2019-2020



SOMMAIRE

Page 2 - Infos rentrée scolaire

Page 3 - Modalités d'inscription des enfants **scolarisés à d'Aulnois**

Page 4 - Modalités d'inscription des enfants **scolarisés à Chambry**

Page 5 - Paiement de la cantine et de la garderie

Page 6 - Règlement en ligne de votre facture

Page 7 - Fiche de renseignements, comportement des enfants

Page 8 - Comment joindre les Mairies d'Aulnois et de Chambry

Page 10 - **Fiche de renseignements à retourner en Mairie d'Aulnois**

A titre de rappel, coût des prestations à la rentrée 2019 (délibérés le 28 mai 2019) :

- 4,15€ par repas
- 3,75€ par inscription à la cantine
- 6,35€ pour une inscription « cantine/garderie »

INFOS RENTREE SCOLAIRE

**POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019-2020, LES
INSCRIPTIONS A LA CANTINE ET A LA GARDERIE
S'EFFECTUERONT :**

JEUDI 22 et 29 AOUT 2019

8h30 - 11h30 et 14h30 - 18h

**EN MAIRIE D'AULNOIS SOUS LAON
POUR LES ENFANTS D'AULNOIS-BESNY-CHAMBRY
SCOLARISES A AULNOIS ET CHAMBRY**

**LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS
(fournie en dernière page)
EST A RENDRE OBLIGATOIREMENT
EN MARIE D'AULNOIS
AVANT LES VACANCES
AU PLUS TARD LE 25 JUIN 2019**

INSCRIPTIONS DES ENFANTS D'AULNOIS, DE BESNY ET DE CHAMBRY SCOLARISES à AULNOIS

1 - INSCRIPTIONS

A compter de la rentrée 2019-2020, les fiches d'inscription à la cantine et à la garderie devront être déposées en Mairie d'Aulnois **le JEUDI DERNIER DELAI IMPERATIVEMENT POUR LA SEMAINE SUIVANTE** (8h30-11h30 et 14h30-18h).

Il est possible de déposer les fiches d'inscription dans la boîte aux lettres de la mairie en début de semaine (attention à ne pas confondre avec la boîte aux lettres jaune de La Poste). **Les inscriptions doivent être déposées au plus tard le jeudi à 18h pour la semaine suivante. Au-delà de ce délai, aucune inscription ne sera prise en compte** (dépassement de la date de réservation des repas auprès de notre fournisseur). La Mairie ne sera pas tenue pour responsable d'une quelconque anomalie lors de la transmission des inscriptions.

2 - GARDERIE

L'inscription à la garderie s'effectuera de la même façon que la réservation pour la cantine.

3 - ANNULATION CANTINE

Exceptionnellement, et à condition que la demande soit justifiée (ex : maladie, motif professionnel pour les parents, etc.), une réservation pourra être annulée **en contactant la Mairie d'Aulnois au plus tard la veille de la réservation avant 11h**, et accompagnées d'un justificatif exposant le motif de d'annulation.

Pour une demande d'annulation d'un repas prévu le jeudi, il est impératif de contacter **la Mairie d'Aulnois le mardi avant 11h au plus tard**.

Une annulation ne sera pas remboursée mais déduite de la facture suivante.

4 - ABSENCE D'UNE ENSEIGNANTE

En cas d'absence d'une enseignante, considérant que l'école a l'obligation d'accueillir votre enfant, aucun repas ne sera remboursé. Les parents ont également la possibilité de venir chercher le repas commandé vers 11h30 à la cantine (merci de vous munir de bacs plastiques).

INSCRIPTIONS DES ENFANTS DE CHAMBRY

SCOLARISES à CHAMBRY

1 - INSCRIPTIONS

Pour la rentrée de septembre, les fiches d'inscription pour la cantine s'effectueront les jeudis 22 et 29 août 2019 à la mairie d'Aulnois.

En cours d'année, les fiches d'inscription de cantine devront être remises à **PATSEM DE L'ECOLE MATERNELLE DE CHAMBRY le jeudi 9h DERNIER DELAI POUR LA SEMAINE SUIVANTE.**

Les inscriptions qui arriveront après ce délai ne seront plus prises en compte.

2 - ANNULATION CANTINE

Exceptionnellement, et à condition que la demande soit justifiée (ex : maladie, motif professionnel pour les parents, etc.), une réservation pourra être annulée en **contactant la Mairie de Chambry au plus tard la veille de la réservation avant 10h**, et accompagnées d'un justificatif exposant le motif de la demande d'annulation.

Il est impératif qu'une demande d'annulation pour un repas prévu le jeudi soit communiquée à la Mairie de Chambry **le mardi avant 10h** au plus tard.

Vous avez la possibilité également de récupérer le repas vers 11h30 à la cantine (merci de vous munir de bacs plastiques).

Une annulation ne sera pas remboursée mais déduite de la facture suivante.

PAIEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE



Nouveau !

FIN DES TICKETS POUR LA CANTINE ET LA GARDERIE

A compter de la rentrée 2019-2020, la Mairie d'Aulnois utilisera un nouveau système informatique de réservation des repas et de la garderie.

Il n'y aura plus de tickets.

Le paiement des inscriptions à la cantine et à la garderie s'effectuera à la fin de chaque mois. **La Mairie d'Aulnois adressera aux parents une facture par voie électronique** (ou par courrier si les parents n'ont pas Internet) à régler dans les meilleurs délais.

Les paiements non effectués dans un délai de 3 semaines seront soumis à un recouvrement du Trésor Public.

3 MODALITES DE PAIEMENT

LA MAIRIE D'AULNOIS N'ENCAISSERA PLUS LES PAIEMENTS

Le règlement des factures se fera seulement auprès du trésor Public par :

Paiement en ligne par **PAYFIP** (voir page suivante),

Paiement par chèque à l'ordre du **Trésor Public**, à envoyer par courrier à : Trésorerie de Laon banlieue, cité administrative - 02000 Laon (en joignant le talon de la facture),

Paiement en espèces en vous rendant directement à la **Trésorerie de Laon banlieue** (ville haute, cité administrative à Laon).

PAIEMENT EN LIGNE PAR PAYFIP



Nouveau !

PAYFIP est un service de paiement en ligne à destination des usagers. **C'est un service totalement sécurisé** mis en place par le Ministère des Finances.

Il permet de payer en ligne les factures émises par la Mairie d'Aulnois pour le règlement de la cantine et de la garderie via l'adresse : www.tipi.budget.gouv.fr

Pour payer leurs factures depuis le site www.tipi.budget.gouv.fr, les parents pourront opter soit :

- pour le paiement par carte bancaire,
- pour un prélèvement bancaire (si vous n'avez pas de carte bancaire).

Après vous êtes connectés sur www.tipi.budget.gouv.fr, entrez « l'identifiant collectivité » inscrit sur votre facture

Lors de votre première connexion à ce site, il vous sera demandé de saisir un compte bancaire (vous n'aurez plus à faire cette démarche par la suite).

Toutes les explications nécessaires au paiement en ligne seront indiquées sur la facture émise par la Mairie d'Aulnois (et figureront sur le site Internet www.aulnois.fr, rubrique école et cantine).

FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR LES FAMILLES



Obligatoire !

La fiche de renseignements (voir page de droite) doit être obligatoirement remplie, en totalité et lisiblement, et **remise à la Mairie d'Aulnois avant le 25 juin 2019.**

En cas d'inscription à la cantine en cours d'année, la feuille de renseignements est à rendre à la Mairie d'Aulnois une semaine avant l'inscription.

Sans cette fiche de renseignements, aucune réservation de cantine et/ou garderie ne pourra être effectuée.

Cette fiche permet d'enregistrer dans le nouveau logiciel de gestion informatique des repas et de la garderie les informations concernant les familles et les enfants.

LIVRET DE COMPORTEMENT

Un livret de comportement sera remis en place à la rentrée 2019-2020 afin de **signaler aux parents un comportement déplacé ou une attitude anormale d'un enfant pendant le temps périscolaire.**

Il permettra de faire le lien entre le personnel municipal et les parents.

En cas de faits graves ou d'agissements inacceptables d'un enfant pendant le temps de cantine ou de garderie, un rapport sera adressé au Maire d'Aulnois

Le Règlement Intérieur de la cantine et de la garderie vous seront remis à la rentrée, lors de l'inscription de votre enfant.

INFORMATIONS

MAIRIE D'AULNOIS SOUS LAON
1 RUE DU TOUR DE PLACE - 02000 AULNOIS SOUS LAON

Tél. : 03 23 22 80 11

mairie1.aulnois-sous-laon@orange.fr

mairieaulnois@gmail.com

www.aulnois.fr

OUVERTURE AU PUBLIC :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h40
et le jeudi de 14h30 à 18h

RESERVATION CANTINE

Jeudi 8h30 - 11h30 et 14h30 - 18h

MAIRIE DE CHAMBRY
39 BIS RUE JEAN JAURES - 02000 CHAMBRY

Tél. : 03 23 23 03 55

mairie.chambry@wanadoo.fr

www.chambry02.fr

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi : 9h00 - 11h30 et 13h30 - 17h

Mardi : 9h00 - 11h30

13h30 - 16h30 (accueil téléphonique uniquement)

Mercredi : 9h00 - 11h30 (accueil téléphonique uniquement)

13h30 - 17h

Jeudi : 9h00 - 11h30 et 13h30 - 17h

Vendredi : 9h00 - 11h30

13h30 - 16h30 (accueil téléphonique uniquement)

**Fiche de renseignements
à remettre en Mairie d'Aulnois
impérativement le mardi 25 juin
2019 au plus tard**

**Attention à bien remplir le recto
et le verso de la fiche**

NOM DE FAMILLE :

Adresse Email pour l'envoi des factures (obligatoire) :

.....@.....

Numéro d'allocataire de la CAF :

.....

NOM/PRENOM DU PÈRE.....

ADRESSE POSTALE.....

.....

PORTABLE.....FIXE.....

TEL TRAVAIL.....

ADRESSE EMAIL.....

NOM/PRENOM DE LA MERE.....

ADRESSE POSTALE.....

.....

PORTABLE.....FIXE.....

TEL TRAVAIL.....

ADRESSE EMAIL.....

OU

NOM/PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL.....

ADRESSE POSTALE.....

.....

PORTABLE.....FIXE.....

TEL TRAVAIL.....

ADRESSE EMAIL.....

NOM DE L'ENFANT	PRENOM	DATE NAISSANCE	CLASSE	SCOLARISE A AULNOIS OU CHAMBRY (cocher la case)	
				Aulnois	Chambry

Observation concernant le repas de votre enfant (merci de préciser quel enfant est concerné) :